

### Maintenance des matériels option C matériels d'espaces verts

se de 3<sup>ème</sup>

Le titulaire de ce CAP doit être capable d'assurer des interventions de maintenance et de service sur des matériels en mettant en œuvre des procédures et des moyens dédiés. Il doit intégrer les aspects liés à la communication, à la qualité, à la prévention des risques professionnels et à la protection de l'environnement..

La maintenance des motoculteurs, tondeuses, taille-haies et tronçonneuses constitue le cœur de l'activité de l'agent titulaire de l'option matériels de parcs et jardins.

Le titulaire du CAP est un ouvrier qualifié chargé d'entretenir et de réparer les matériels de parcs et jardins :

- il prépare son intervention et organise son poste de travail (il dispose d'un outillage, de matériels de levage et d'appareils de mesure et de contrôle) ;
- il vérifie l'état du matériel, effectue des contrôles, des réglages et des mesures ;
- il réalise le démontage et remontage de matériels, d'équipements ou d'accessoires ;
- il change les pièces défectueuses (organes mécaniques, électriques, hydrauliques et pneumatiques) ;
- il rend compte de son intervention réalisée à la hiérarchie et au client : rédige le compte rendu de l'intervention.

Il est en contact direct avec le client. Il doit faire preuve de goût du contact et de qualité d'écoute.

Lors de ses interventions, il applique les procédures préconisées par le constructeur et la réglementation. Il doit respecter les règles de sécurité, d'environnement, d'hygiène et d'ergonomie.

Les activités de maintenance font de plus en plus appel à des connaissances en électronique et en informatique.

Activités connexes : Voitures sans permis, voiturette de Golf, Quad Agricole, SSV (Buggy)

#### ↩ Débouchés

Le titulaire de ce CAP peut travailler chez des artisans ruraux, des concessionnaires et entreprises de distribution des matériels, dans des entreprises de location des matériels, des entreprises de service et de maintenance des matériels, les services matériels d'entreprises du BTP ou de travaux agricoles, les entreprises ou collectivités utilisatrices des matériels.

#### ↩ Accès à la formation

Après une classe de 3<sup>ème</sup>

#### ↩ Programme

Grille horaire (a)	1 <sup>ère</sup> année	2 <sup>ème</sup> année
Enseignement professionnel	333h30	312h
Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)	43h30	39h
Enseignements professionnels et mathématiques en co-intervention (b)	43h30	39h
Réalisation d'un chef d'œuvre(c)	87h	78h
Prévention Santé Environnement	43h30	26h
Français, Histoire-Géographie	43h30	39h
Enseignement moral et civique	14h30	13h
Mathématiques – Physique-Chimie	43h30	39h
Langue vivante	43h30	39h
Arts appliqués et culture artistique	29	26h
Education physique et sportive	72h30	65h
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation	101h30	91h
Période de formation en milieu professionnel (semaines)	6 à 7	6 à 7

(a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité

- (b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève
- (c) Horaire donnant droit au dédoublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil

### Enseignements professionnels

- Les élèves suivent des cours de technologie et de dessin industriel. Ils apprennent à lire des schémas hydrauliques, électriques, électroniques...
- Ils étudient le fonctionnement des matériels : la régulation thermique des moteurs, le freinage, l'embrayage...
- Les élèves apprennent par exemple à travailler le métal (traçage, perçage, soudure) pour être capables de refaire ou de réparer une pièce
- Les élèves apprennent à travailler en toute sécurité

### Stages

Les "stages" appelés périodes de formation en entreprise, durent 14 semaines.

La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être. Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles. Au cours de la deuxième année de formation, la période de formation en milieu professionnel fournit le cadre et les supports des évaluations prévues en entreprise dans le cadre du contrôle en cours de formation. Pendant la période de formation en milieu professionnel, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire, et non de salarié. L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au sein de l'entreprise afin d'y rencontrer le responsable de la formation et ainsi, d'assurer un suivi efficace de l'élève.

### Examen

#### Enseignement professionnel :

- Analyse fonctionnelle et technologique, coeff. 4 : à partir d'un matériel présentant un dysfonctionnement ou un dossier technique, le candidat analyse les informations mises à disposition et fait des propositions de maintenance ;
- Réalisation d'interventions sur un matériel ou un équipement (coeff. 13, dont 1 pour la vie sociale et professionnelle) : le candidat doit effectuer des interventions de maintenance, des remplacements d'éléments, faire un compte rendu oral.

#### Enseignement général :

- Français et histoire – géographie – éducation civique, coeff. 3
- Mathématiques-sciences physiques et chimiques, coeff. 2
- Education physique et sportive, coeff. 1

- Epreuve facultative : Langue vivante étrangère

### Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCIL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

#### Principales poursuites d'études

- Bac pro Agroéquipement
- Bac pro Maintenance des matériels option A agricoles
- Bac pro Maintenance des matériels option C maintenance des matériels d'espace verts
- CAP Maintenance des Matériels, Options A et B
- CAP Maintenance des Véhicules Options A, B, C

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.

### Ou se former en Occitanie

#### **Gard (30)**

Uzes - Maison familiale rurale d'éducation et d'orientation - Le Grand Mas **A**

#### **Gers (32)**

Pavie - Ecole des métiers de la Chambre de métiers et de l'artisanat du Gers **A**

#### **Hérault (34)**

Pézenas - Lycée professionnel Charles Alliès (Public) **I**

#### **Lozère (48)**

Mende - Lycée professionnel Emile Peytavin (Public) **I**

#### **Hautes-Pyrénées (65)**

Ibos – CFPPA des Hautes-Pyrénées (Public) **A**

#### **Pyrénées-Orientales (66)**

Perpignan - Etablissement régional d'enseignement adapté Joan Miro (Public) **I**

Rivesaltes - CFMA des PO **A**

#### **Tarn (81)**

Carmaux - Section d'enseignement professionnel du lycée polyvalent Jean Jaurès (Public) **I**

#### **Tarn-et-Garonne (82)**

Montauban - CFA agricole du Tarn et Garonne **A**

**I** formation initiale

**A** formation en apprentissage



Internat/ Hébergement possible

### En savoir plus

Retrouvez sur <https://documentation.onisep.fr/>

# CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

CAP

les publications disponibles (collections Diplômes, Dossiers, Parcours, Zoom sur les métiers, Pourquoi pas moi ?, Handi +)

**Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au centre d'information et d'orientation (CIO).**

**N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).**

**Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier**



**Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Toulouse**

